

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 mars 2009

CP 09/03-30

AVENIR ENTREPRISE

**APPEL A PROJET MIDI-PYRENEES NUMERIQUE
RESORPTION DES ZONES BLANCHES ADSL**

Communes d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Particularité
Saint Amans-du-Pech	Commune de Saint-Amans-du-Pech	groupement de commandes
Saint Beauzeil	Commune de Saint-Beauzeil	groupement de commandes
Vaileilles	Commune de Vaileilles	groupement de commandes
Albefeuille-Lagarde, Angeville, Les Barthes, Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Caumont, Coutures, Cordes Tolosannes, Garganvillar, Lafitte, Montañ	SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne	La Commune de Castelsarrasin n'est pas éligible à l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique (+ de 10 000 habitants)
Labastide-Saint-Pierre	Commune de Labastide-Saint-Pierre	
Reynies	Commune de Reynies	Ce projet dessert également tout ou partie d'autres communes voisines

Par délibération en date du 29 novembre 2004, l'Assemblée Départementale a approuvé la mise en place d'une politique en faveur du « haut débit », qui représente un atout majeur pour les entreprises mais aussi pour les particuliers.

L'objectif de cette politique est de fournir aux entreprises du très haut débit grâce au déploiement d'un réseau de fibre optique, et aux particuliers du haut débit en augmentant le taux d'accessibilité à l'ADSL.

Concernant les particuliers et le déploiement de l'ADSL, nous avons, dans un premier temps, signé une convention avec France Télécom. Celle-ci a permis d'aboutir, début 2006, à un taux de couverture à l'ADSL de 94 % de la population de notre département.

Afin d'apporter une réponse aux 6 % de population inéligible à l'ADSL, nous avons décidé, par délibération du 21 et 22 février 2008, d'intervenir en partenariat avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour desservir les communes dites en « zones blanches ADSL ».

Ce partenariat, intitulé « Appel à projet Midi-Pyrénées Numérique », permet au Département de financer la mise en place de réseaux à haut débit dans les zones blanches ADSL des communes de moins de 10 000 habitants.

Notre participation, complémentaire à celle de la Région, permet d'octroyer, aux communes ou intercommunalités porteuses de projets de réseau à haut débit, une subvention d'un montant de 20 % du total HT des travaux, plafonnée à 15 000 € par commune.

**Dossier n° 1 : Groupement de Commandes de Saint Amans-du-Pech,
Saint-Beauzeil et Valeilles
Opérateur choisi : ALSATIS**

Les communes de Saint-Amans-du-Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles, dont les taux de couverture en ADSL sont respectivement de 13%, 65% et 35%, ont choisi de s'inscrire dans cet appel à projet par le biais d'un groupement de commandes. Ainsi, après avoir cartographié leurs zones blanches de l'ADSL, validé le besoin de la population en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, elles ont lancé un marché de travaux en vue de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie WIFI et WIMAX.

Je vous rappelle que la technologie WIFI et WIMAX permet d'obtenir une qualité de service et des tarifs d'abonnements équivalents à ceux généralement pratiqués avec l'ADSL.

Au terme d'une mise en concurrence, Saint-Amans-du-Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles ont choisi de retenir l'opérateur Alsatis pour réaliser leur réseau à haut débit et ainsi, desservir les 121 demandeurs.

Communes	Nombre d'habitants (RPG 2006)
Saint-Amans du Pech	184
Saint-Beauzeil	122
Valeilles	237

► LA RECEVABILITE

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'ADSL,
- les porteurs de projet sont 3 communes,
- les communes concernées comptent moins de 10 000 habitants chacune.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **83 425,35 €HT**, réparti comme suit :

	Saint- Amans-du- Pech	Saint- Beauzeil	Valeilles	Montant en € HT
Infrastructures passives et actives				
Tranche ferme	7 544,75 €	7 544,75 €	7 544,75 €	22 634,25 €
Installation du réseau				
Tranche ferme	20 263,70 €	20 263,70 €	20 263,70 €	60 791,10 €
TOTAL € HT	27 808,45 €	27 808,45 €	27 808,45 €	83 425,35 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Avec un taux maximum de 80 % de subvention, le plan de financement est le suivant :

	Saint Amans-du- Pech	Saint Beauzeil	Valeilles	Total en € HT
Europe – FEDER (30%) avec un minimum de 6 000€	8 342,00 €	8 342,00 €	8 342,00 €	25 026,00 €
Région (30 % dans la limite de 15 000 €)	8 342,00 €	8 342,00 €	8 342,00 €	25 026,00 €

	Saint Amans-du- Pech	Saint Beauzeil	Vaileilles	Total en € HT
Conseil Général (20 % dans la limite de 15 000 € par commune)	5 562,00 €	5 562,00 €	5 562,00 €	16 686,00 €
Autofinancement	5 562,45 €	5 562,45 €	5 562,45 €	16 687,35 €
TOTAL HT	27 808,45 €	27 808,45 €	27 808,45 €	83 425,35 €

Dossier n°2 : SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne
Opérateur choisi : E-TERA

Le SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne, qui agit pour le compte de 12 communes a choisi de porter un projet destiné à desservir ces communes en haut débit. Ce projet s'inscrit dans la démarche de l'appel à projet « Midi-Pyrénées Numérique », lancé en partenariat entre le Département et la Région.

Le nombre d'habitants et les taux de couverture en ADSL de ces communes sont les suivants :

Communes	Population RGP 2006	Taux de couverture en ADSL
Albefeuille-Lagarde	631	78,00%
Angeville	183	10,00%
Les barthes	452	98,00%
Castelferrus	426	99,00%
Castelmayran	919	97,00%
Castelsarrasin	12740	95,00%
Caumont	300	98,00%
Coutures	103	75,00%
Cordes-Tolosannes	257	95,00%
Garganvillar	579	93,00%
Lafitte	221	97,00%
Montaïn	83	81,00%

Après avoir cartographié ses zones blanches de l'ADSL, validé le besoin de la population en matière d'accès au haut débit, le SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne a consulté les opérateurs de télécommunication dans le cadre d'un marché de fourniture de services afin de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi et Wimax. Cette technologie permet d'obtenir une qualité de service et des tarifs d'abonnements équivalents à ceux généralement pratiqués avec l'ADSL.

Dans le cadre de ce marché, le SIVOM assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures passives (poteaux, supports d'antennes, coffrets d'alimentation électrique). L'opérateur retenu prend à sa charge la fourniture et la pose des équipements actifs (antennes).

Au terme de la procédure de marché, le SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne a retenu l'opérateur E-tera pour réaliser la desserte en haut débit du territoire et ainsi, desservir les foyers qui étaient demandeurs, soit près de 270 foyers.

► LA RECEVABILITE

La commune de Castelsarrasin compte plus de 10 000 habitants, celle-ci n'est donc pas éligible à l'aide Départementale dans le cadre de l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique.

Ce projet est donc éligible sur 11 des 12 communes où il est mis en œuvre dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'ADSL,
- le porteur de projet est un syndicat intercommunal,
- les 11 communes comptent moins de 10 000 habitants chacune.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **104 000 € HT pour les 12 communes, et de 95 333,33 € HT pour les 11 communes éligibles** réparti comme suit :

	Montant total du projet en € HT	Montant éligible en € HT
Infrastructures passives (fourniture et pose des poteaux et supports d'antennes)	89 000,00 €	81 583,33 €

	Montant total du projet en € HT	Montant éligible en € HT
Infrastructures passives (fourniture et pose de l'alimentation électrique des points hauts)	15 000,00 €	13 750,00 €
Infrastructures actives (fourniture du matériel et pose)	Pris en charge par l'opérateur	Pris en charge par l'opérateur
TOTAL HT	104 000,00 €	95 333,33 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Pour ce projet, la Région a choisi de n'intervenir que sur les communes d'Albefeuille-Lagarde, Angeville et Coutures dans lesquelles, moins de 80% de la population est éligible à l'ADSL.

Le plan de financement est donc le suivant :

	TOTAL en € HT
Région (30 % dans la limite de 15 000 € par commune pour les communes d'Albefeuille-Lagarde, Angeville et Coutures - soit 30% de 26 000 € HT)	7 800,00 €
Conseil Général (20 % dans la limite de 15 000 € par commune)	19 066,00 €
Autofinancement	68 467,33 €
TOTAL HT	95 333,33 €

Dossier n°3 : Commune de Labastide-Saint-Pierre **Opérateur choisi : E-TERA**

La commune de Labastide-saint-Pierre, dont le taux de couverture à l'ADSL est de 96%, a choisi de s'inscrire dans l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique.

Après avoir cartographié ses zones blanches de l'ADSL, validé le besoin de la population et de ses entreprises situées sur la zone de Lauzard en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, elle a lancé un marché de fourniture de services afin de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi et Wimax.

Dans le cadre de ce marché, la commune assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures passives (poteaux, supports d'antennes, coffrets d'alimentation électrique). L'opérateur retenu prend à sa charge la fourniture et la pose des équipements actifs (antennes).

Au terme de la procédure de marché, la commune de Labastide-Saint-Pierre a retenu l'opérateur E-tera pour réaliser la desserte en haut débit du territoire et ainsi, desservir les entreprises et les foyers qui étaient demandeurs, soit près de 35 foyers et entreprises.

Il faut noter que la solution proposée par E-tera s'appuie sur le réseau départemental en fibre optique qui dessert la zone d'activité de Lauzard.

Commune	Population - RGP 2006
Labastide-Saint-Pierre	3508

► LA RECEVABILITE

Ce projet est donc éligible dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'A.D.S.L.,
- le porteur de projet est une collectivité territoriale,
- la commune compte moins de 10 000 habitants.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **15 000 €HT** réparti comme suit :

	Montant total du projet en € HT
Infrastructures passives (fourniture et pose des poteaux et supports d'antennes)	15 000,00 €
Infrastructures actives (fourniture du matériel et pose)	Pris en charge par l'opérateur
TOTAL HT	15 000,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Compte tenu que ce projet dessert moins de 40 foyers de la commune, la Région a choisi de ne pas intervenir financièrement.

Le plan de financement est donc le suivant :

	Total € HT
Conseil Général (20 % dans la limite de 15 000 € par commune)	3 000,00 €
Autofinancement	12 000,00 €
TOTAL HT	15 000,00 €

Dossier n°4 : Commune de Reyniès

Opérateur choisi : E-TERA

La commune de Reyniès, dont le taux de couverture à l'ADSL est de 89 %, a choisi de s'inscrire dans l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique.

Ainsi, après avoir cartographié ses zones blanches de l'ADSL, validé le besoin de la population et de ses entreprises en matière d'accès au haut débit, consulté les opérateurs de télécommunication, elle a lancé un marché de fourniture de services afin de s'équiper d'un réseau à haut débit en utilisant la technologie Wifi et Wimax.

Dans le cadre de ce marché, la commune assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures passives (poteaux, supports d'antennes, coffrets d'alimentation électrique). L'opérateur retenu prend à sa charge la fourniture et la pose des équipements actifs (antennes).

Au terme de la procédure de marché, la commune de Reyniès a retenu l'opérateur E-tera pour réaliser la desserte en haut débit du territoire et ainsi, desservir les entreprises et les foyers qui étaient demandeurs, soit près de 30 foyers et entreprises sur la commune de Reyniès.

Commune	Population RGP 2006
Reyniès	821

► LA RECEVABILITE

Ce projet est donc éligible dans la mesure où :

- il concourt à la mise en place d'un réseau de télécommunications à haut débit dans les zones blanches de l'ADSL,
- le porteur de projet est une collectivité territoriale,
- la commune compte moins de 10 000 habitants.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **15 000 € HT** réparti comme suit :

	Montant total du projet en € HT
Infrastructures passives (fourniture et pose des poteaux et supports d'antennes)	15 000,00 €
Infrastructures actives (fourniture du matériel et pose)	Pris en charge par l'opérateur
TOTAL HT	15 000,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

La commune de Reyniès est couverte à près de 90 % et elle compte moins de 30 lignes téléphoniques inéligibles à l'ADSL. De ce fait, la Région a choisi de ne pas y participer.

Toutefois, il faut noter que la solution proposée par E-tera prévoit un déploiement du réseau à partir du château d'eau de la commune d'Orgueil. Les équipements actifs qui seront installés sur ce château d'eau couvriront donc aussi la totalité de la commune d'Orgueil ainsi qu'une partie de Nohic et Villebrumier.

De ce fait, les investissements réalisés par Reyniès pour desservir ses zones blanches profiteront aussi, en majeure partie, à Orgueil, qui n'aura, de ce fait, pas à engager de projet.

Aussi, je vous propose de calculer notre aide en considérant qu'elle s'applique à deux communes et d'attribuer une subvention forfaitaire de 6 000€ pour ce projet. Cette somme serait équivalente à celle que nous aurions attribuée si nous avions soutenu deux projets, l'un pour Orgueil et l'autre pour Reyniès.

Le plan de financement est donc le suivant :

	Total €HT
Conseil Général (40 %)	6 000,00 €
Autofinancement	12 000,00 €
TOTAL HT	15 000,00 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 2041465 sous fonction 68.

Autorisation de programme 2009	150 000,00 € HT
Engagement 2009	0,00 € HT
Engagement à la Commission Permanente de ce jour	44 752,00 € HT
Disponible	105 248,00 € HT

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde aux communes ci-après, les subventions suivantes pour la mise en place de leur réseau à haut débit :
 - . commune de Saint-Amans-du-Pech : 5 562,00 € HT,
 - . commune de Saint-Beauzeil : 5 562,00 € HT,
 - . commune de Valeilles : 5 562,00 € HT,
 - . SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne : 19 066 € HT,
 - . commune de Labastide-Saint-Pierre : 3 000,00 € HT,
 - . commune de Reyniès : 6 000,00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer avec la Région et les maîtres d'ouvrage concernés, une convention financière ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041465, sous-fonction 68 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,